**PROCEDURE CONCERNANT L’INSCRIPTION DE NOUVEAUX MEMBRES**

**AINSI QUE LES PAIEMENTS A EFFECTUER AU KARATE CLUB HESPERANGE A.s.b.l.**

**Affilié à la F.L.A.M. *(Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux)***

***Siège social du Club : Centre Sportif Holleschbierg***

**Secrétariat du Club : 82a, Cité Emile Mayrisch, L-3855 SCHIFFLANGE**

**Mais envoyer toute la correspondance du Club au 2, rue Jean Antoine Zinnen, L-3286 Bettembourg, GSM: (00352) 621.236.839**

**Au Président du Club : *Monsieur Schiltz Nicolas,* E-mail :** [***nico3@pt.lu***](mailto:nico3@pt.lu)

**Site du Club :** [***www.karatehesperange.lu***](http://www.karatehesperange.lu) et le **Site de la Commune*: www.sport50.com/karateclubhesperange***

1. **Pour les inscriptions en général.**

**PRENDRE CONNAISSANCE de tous les produits qui vous sont proposés par le Club pour correctement effectuer votre inscription, vos inscriptions ou simplement votre ou vos paiement(s) concernant votre ou vos cotisation(s) ou votre vignette pour la saison 2019/2020 ou ce qui vous reste encore à payer pour la saison 2019/2020 :**

janvier2020;

6janvier2020;

6janvier2020;

Saison2019-2020\_04KARATE\_congés\_scolaires\_du 16septembre2019 au14septembre2020;

6janvier2020;

et 6janvier2020;

et 6janvier2020.

1. **PREPARER correctement le produit N° 01 pour chaque membre de votre famille que vous voulez inscrire au KARATE CLUB HESPERANGE.**

Pour éviter les erreurs concernant les noms et prénoms des futurs membres du Club, au moment de la création par la F.L.A.M. de la licence et du passeport sportif, nous vous demandons d’utiliser la carte de Sécurité Sociale du futur membre au moment de la création correcte du produit N° 01. Actuellement le Numéro de la carte qui a 13 positions.

Prière de fournir une copie au Club qui en aura également besoin pour fournir la liste de ses membres à l’Etat Luxembourgeois et à la F.L.A.M.

**Référence :** Règlement grand-ducal concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d’une fédération sportive agréée.

Demandez à Monsieur SCHILTZ Nicolas de vous expliquer les différentes réductions que le Club peut vous offrir.

Remplissez correctement le formulaire d’inscription, signez-le et avant de le passer au Club, vous devez, avec votre formulaire d’inscription, réunir toutes les annexes dont vous aurez besoin pour finaliser votre inscription.

1. **Ne pas oublier de prendre contact avec le service médico-sportif car le** ***contrôle médico-sportif est obligatoire à partir de l’âge de 7 ans pour tous les compétiteurs*.**

Un ***certificat médical*** certifiant l’aptitude aux disciplines pratiquées est recommandé pour ceux qui veulent participer à des compétitions, coupes, championnats, tournois nationaux et internationaux. (Il est **obligatoire pour la France**)

1. **Pour un nouveau membre et à partir de septembre 2019 ou du 6 janvier 2020:**

**Une cotisation annuelle ou semi-annuelle est à payer par virement électronique au Club, voir produit 01 et 02*.***

**Vous devez également avoir**: Un passeport sportif de la FLAM pour 2020 de 8€ avec une licence KARATE FLAM pour 2020 de 40€ . Total de 48€. **Si, vous désirez faire du Karaté et en plus du Karaté Contact**, 1 licence KARATE de 40€ est à payer pour 2020 et 1 licence à 20€ seulement pour le KARATE CONTAT. T**otal de 68€ pour 2020.**  La licence de KARATE-CONTACT seule est de 40€ pour 2019 et 2020.

Décision du Comité Directeur de la F.L.A.M. en 2014 pour accepter le KARATE-CONTACT dans la F.L.A.M.

**Ces montants sont à payer par virement électronique au Club, mais sont reversés à la F.L.A.M. Le ou les virement(s) que vous ferez, vous servira/serviront et/ou nous servira/serviront également comme reçu(s).**

**Depuis la saison 2016/2017, entraînement(s) des parents avec enfant(s) les lundis et mercredis, voir le produit N° 2 et 3.**

**Montant total à payer (vignette/licence et/ou passeport inclus): .................................... en EURO**

**Depuis la saison 2019/2020 et, à partir du 1er septembre 2019, prière d’utiliser également le paiement électronique pour effectuer vos paiements, mais prière de demander d’abord au Président, le montant total qui sera à payer ainsi que les papiers à fournir au :**

**KARATE CLUB HESPERANGE A.S.B.L.**

**2, rue Jean Antoine Zinnen L-3286 BETTEMBOURG**

**Compte : IBAN LU29 0019 1055 7946 0000 Code BIC : BCEELULL**

Avec tous nos remerciements pour contribuer à l’amélioration du paiement des diverses cotisations, passeports, vignettes et surtout permettre à tous nos membres ou parents d’avoir avec ce virement, ces virements un reçu officiel du Club concernant les paiements effectués.

**Pour le Comité**

Le Président et Directeur technique du Club

*Monsieur SCHILTZ Nicolas*

**Référence** :